



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE DE WI-FI PUBLIC

VILLE DE LANESTER

### 1. OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les règles d'utilisation du service de Wi-Fi public proposé par la Ville de Lanester. Elles spécifient les responsabilités des utilisateurs et de la collectivité, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. Elles visent un usage normal et optimal du service proposé.

Ce service permet à tout utilisateur disposant d'un appareil Wi-Fi (ordinateur portable, tablette, smartphone, console de jeu, PDA ...), conforme aux normes IEEE les plus usuelles (802.11a, 802.11g, 802.11n et 802.11ac) de se connecter sans fil à Internet depuis les zones couvertes par le réseau Wi-Fi public. Ce service comprend toutes les fonctions d'accès à Internet. Il ne comprend pas la fourniture de boîte aux lettres électronique, ni l'hébergement de pages web.

### 2. DEFINITION

"Service de Wi-Fi public" ou "service" ou « Wi-Fi public » désignent le service, proposé par la Ville de Lanester, d'accès à Internet par utilisation de la technologie sans fil Wi-Fi.

"Utilisateur" renvoie à toute personne physique ou morale ayant souscrit au service de Wi-Fi public proposé par la Ville de Lanester selon les conditions définies dans la présente Charte d'utilisation.

"Wi-Fi" caractérise de façon générique l'ensemble des protocoles de communication sans fil régi par les normes du groupe IEEE 802.11.

### 3. ACCES AU SERVICE

L'utilisation du service Wi-Fi de la Ville de Lanester est soumise en premier lieu, au respect des lois Française et des règlements en vigueur.

L'utilisation de ce service vaut acceptation sans réserve par l'utilisateur, sans qu'aucune signature ne soit nécessaire, de l'ensemble des dispositions et obligations contenues dans la présente Charte.

L'accès à Internet est librement ouvert à toute personne fréquentant les lieux public équipés, 7j/7, de 5h à 1h, sans limitation du temps de connexion, par équipement (chaque équipement étant identifié par son adresse MAC –Media Access Control).

L'utilisation par les mineurs de ce service s'effectue sous la seule responsabilité de leurs parents ou responsables légaux.

### 4. ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur reconnaît être dans un lieu ouvert au public. Il s'engage à utiliser tant son matériel informatique (portable, assistant personnel ...) et ce service, de manière conforme à la loi et à la

nétiquette en s'interdisant notamment tout comportement et tout usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En particulier, l'utilisateur ne doit pas utiliser son matériel ou ce service à des fins illégales, illicites, interdites. L'utilisateur s'engage à respecter la loi et, notamment :

- l'interdiction d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus et informations, provenant ou non d'une mise en ligne sur le réseau Internet mais considérés comme illégaux par les textes ou les tribunaux, tels les informations, messages, textes, images ou vidéos ayant un caractère violent, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant pour la personne humaine, pornographique ou pédophile et/ou ayant un caractère provocant et portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des autres utilisateurs ;
- la vie privée de toute personne et le secret des correspondances : il s'interdit d'intercepter tout message ou communication émis par la voie des télécommunications ;
- la législation sur les données personnelles et les traitements automatisés d'informations nominatives ;
- la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle et industrielle : il s'interdit toute reproduction ou usage en infraction de ces législations, qu'il s'agisse de créations multimédia, de logiciels, de textes, d'articles de presse, de photos, de sons, d'images de toute nature, de marques, de brevets, de dessins et modèles, étant précisé que toute mention relative à l'existence de droits sur ces éléments et/ou données et/ou fichiers ne peuvent faire l'objet d'une suppression et que toute reproduction d'une œuvre ou de l'un de ces éléments et/ou fichiers et/ou données sans consentement du titulaire des droits constitue une contrefaçon.

Dans le cadre de l'utilisation du service de Wi-Fi public, mis en place par la Ville de Lanester, l'utilisateur s'interdit, sans que cette liste soit exhaustive, de :

- Récolter ou collecter toute information concernant des tiers sans leur consentement ;
- Diffamer, diffuser, harceler, traquer, menacer quiconque, ni violer les droits d'autrui ;
- Créer une fausse identité ;
- Tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service et/ou à un fichier et/ou une donnée ;
- Consulter des sites à caractère raciste, pédophile ou incitant à la haine et/ou la violence ;
- Diffuser ou télécharger des éléments contenant des logiciels ou autres éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle, à moins qu'il ne détienne lesdits droits ou qu'il ait reçu toutes les autorisations nécessaires pour le faire ;
- Commettre des délits et actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes ;
- Adresser tout message indésirable ou d'effectuer des envois de type « spamming » ;
- Adresser tout courrier et/ou message électronique comprenant des propos menaçants, injurieux, diffamatoires, obscènes, indécents, illicites ou portant atteinte aux droits de la personne humaine et à la protection des mineurs ;
- Transmettre tout virus, cheval de Troie, bombe logique ou tout autre programme nuisible ou destructeur pour des tiers et/ou d'autres utilisateurs ;
- Tenter d'obtenir un accès non autorisé à un système automatisé de traitement de données ou s'y maintenir ;
- Perturber les services et/ou contenus et/ou données auxquels il accède ;
- Envoyer des chaînes de lettres ou proposer des ventes pyramidales ;
- Adresser toute publicité, tout message promotionnel ou toute autre forme de sollicitation ou démarchage non sollicité.

#### 4. ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LANESTER

De manière générale, la Ville de Lanester ne peut être en aucun cas tenue de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service de Wi-Fi public par l'utilisateur, celle-ci étant sous la responsabilité des utilisateurs dans le respect de la présente Charte.

Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels et navigateurs lui permettant d'accéder au service. La Ville de Lanester n'est en aucun cas responsable des équipements choisis sous la responsabilité de l'utilisateur, lequel reste seul responsable de leur sécurité et de leur protection.

La responsabilité de la Ville de Lanester ne peut être engagée pour tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à l'utilisateur ou à son équipement du fait de l'utilisation de son service Wi-Fi Public. Afin de profiter pleinement du service Wi-Fi, la Ville de Lanester conseille à tous les utilisateurs de veiller à leurs matériels informatiques en s'assurant que les ordinateurs portables et assistants personnels ne soient pas laissés sans surveillance, en faisant attention aux consommations qui pourraient endommager leurs matériels et en s'assurant de posséder un antivirus à jour.

La Ville de Lanester peut, à la demande de tiers et/ou de toute autorité administrative ou judiciaire compétente ou si elle l'estime nécessaire, suspendre temporairement ou définitivement toute utilisation du service sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée et sans que l'utilisateur ne puisse revendiquer une quelconque indemnisation ou réparation.

La Ville de Lanester ne peut être tenue pour responsable des contenus ou services auxquels l'utilisateur du service accède et ne garantit ni l'accessibilité aux contenus et services ni la rapidité d'utilisation, l'accès au service de Wi-Fi public pouvant être suspendu à tout moment sans préavis.

La Ville de Lanester ne saurait être tenue pour responsable de l'exploitation des données et informations que l'utilisateur aurait introduites ou récupérées sur le réseau Internet.

La Ville de Lanester décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du service par un ou plusieurs utilisateurs, telles que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire de serveurs de messagerie ou de destinataires de mail par du publipostage sauvage (spamming...), ou l'encombrement volontaire ou involontaire du réseau de Wi-Fi public, ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses pouvant ainsi perturber la disponibilité dudit réseau ou d'autres réseaux ou serveurs.

## 6. SECURITE

Les communications effectuées via le service de Wi-Fi public présentent en principe le même niveau de sécurité que les communications Internet standard. Une protection absolue contre les intrusions ou les écoutes illicites ne peut être garantie. La Ville de Lanester décline toute responsabilité concernant de tels événements.

La Ville de Lanester met en œuvre gratuitement un logiciel de protection automatique à l'effet de sélectionner ou restreindre l'accès à certains sites, serveurs ou données. A titre d'information, il est précisé que l'accès Wi-Fi est sécurisé par un outil de filtrage systématique de type « contrôle parental » et, en conséquence, l'utilisateur est informé que certains sites sont inaccessibles.

L'utilisation d'un logiciel (sur portable, assistant personnel, etc.) de sécurité destinée à l'accès aux données d'entreprise étant fourni par un tiers, la Ville de Lanester décline toute responsabilité quant à son bon fonctionnement.

Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser ce service.

## 7. DONNEES A CARACTERES PERSONNELLES ET FICHIERS DE TRACES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Ville de Lanester et/ou son opérateur ont l'obligation de collecter et stocker les données de communication électronique relatives au trafic.

Ainsi, l'ensemble des services utilisés génère, à l'occasion de leur emploi, "des fichiers de traces", historique des actions effectuées par les utilisateurs. Ces fichiers conservent les informations suivantes : heures de connexion, identifiants de la connexion (adresse IP, adresse mac de l'ordinateur) depuis laquelle les services sont utilisés. Ils ne comportent pas d'informations susceptibles d'identifier sur l'usager. Ces fichiers sont utilisés pour un usage technique. Ils sont essentiels à l'administration des systèmes. Ils servent en effet à remédier aux dysfonctionnements des services ou systèmes informatiques utilisés.

Toutefois l'accès au service de Wifi public, proposé par la Ville de Lanester, ne s'effectue pas de manière anonyme.

En effet le décret n°2006-358 du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, impose la conservation de ces « traces » pendant un an à compter du jour de l'enregistrement. La Ville de Lanester et/ou son opérateur peuvent être amenés à communiquer ces données aux fins de recherche, de constatation et de poursuite des infractions pénales, aux fins de prévention de toute activité de nature terroriste, aux fins de sécurité des réseaux et des installations. Dans ce cadre, un extrait de ces fichiers est alors couplé à l'extrait de la base de données des usagers concernés.

En fonction de l'évolution de la législation et/ou de la réglementation, d'autres informations pourront être archivées. Les utilisateurs en seront prévenus immédiatement

## 8. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à la Ville de Lanester et/ou des tiers du fait de son utilisation du service de Wi-Fi public.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose aux poursuites disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Pour mémoire, les textes de référence en matière d'usage informatique sont :

- la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (création de la CNIL),
- la loi n°78-753 de Juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public,
- la loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels,
- la loi n°88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique,
- le décret n°2006-358 du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques,

- la loi n°2014-575 du 21 juin 2014 pour la confiance dans l'économie numérique,
- le décret n°2011-219 du 25 février 2011 relatif à la conservation et à la communication des données permettant d'identifier toute personne ayant contribué à la création d'un contenu mis en ligne,
- la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

En cas de litige survenant lors de l'utilisation du service wifi proposé par la Ville de Lanester, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Rennes.

**Vous déclarez avoir lu l'intégralité de la présente Charte. Vous vous engagez à vous y conformer et reconnaissez que votre matériel, son contenu et l'utilisation du service de Wi-Fi public de la Ville de Lanester sont de votre entière responsabilité. En vous connectant au service de Wi-Fi public, vous acceptez d'utiliser ce service en respect des règles édictées dans les conditions d'utilisation présentées ci-dessus et devenez « utilisateur » du service.**